

CPF ET FINANCEMENT D'UNE FORMATION

LE CPF C'EST QUOI ?

Le compte personnel de formation (CPF) permet de cumuler des heures de formation tout au long de sa carrière professionnelle. Ces heures permettent de financer les formations éligibles au CPF. Ce compte est utilisable par tout actif, tout au long de sa vie active, y compris en période de chômage, pour suivre une formation qualifiante ou certifiante. Le CPF a remplacé le droit individuel à la formation (DIF). Les salariés ne perdent pas les heures acquises au titre du DIF si elles ont été intégrées au CPF.

FONCTIONNEMENT

Le CPF est alimenté automatiquement au début de l'année qui suit l'année travaillée. Les droits restent acquis même en cas de changement d'employeur ou de perte d'emploi.

Participation du titulaire : Une participation forfaitaire de 103,20 euros est obligatoire pour toute souscription de formation avec vos droits CPF. Cette participation peut vous être remboursée par votre employeur ou votre OPCO. Des cas d'exonération existent (demandeur d'emploi, accidenté du travail ou de maladie professionnelle).

Information basée sur la V9 du référentiel national Qualité mentionné à l'article L.6316-3 du Code du travail – 01 juillet 2025.

COMMENT BENEFICIER DE MES DROITS ?

Pour entrer dans cette démarche vous devez créer votre identité numérique sur le site laposte.fr, puis créer votre compte de formation sur le site <http://www.moncompteformation.gouv.fr>. Ce compte est désormais l'interface pour effectuer officiellement toutes vos demandes de formation. La possession d'une identité numérique France Connect Plus est indispensable pour valider votre demande.

A noter : les organismes de formation ne sont autorisés à effectuer votre demande d'inscription en formation.

CONDITIONS D'UTILISATION DU COMPTE

La loi de finances pour 2026 modifie les conditions d'éligibilités des formations et plafonne l'utilisation des comptes. Désormais, pour les certifications inscrites au **Répertoire Spécifique** telles que le TOEIC, **les titulaires peuvent mobiliser au maximum 1 500 € de leurs droits CPF.**

JE VEUX M'INSCRIRE A UNE FORMATION

Etape 1 : j'active mon compte CPF

S'il s'agit de votre première connexion, vous devez dans un premier temps activer votre compte. Cela ne prend que quelques minutes. Munissez-vous de votre numéro de Sécurité sociale et d'une adresse e-mail valide.

Etape 2 : je crée un dossier de formation sur le site [moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)

Pour financer une action de formation professionnelle avec ses heures CPF, vous devez accéder à votre espace personnel, cliquez sur *Mes dossiers de formation* dans le menu de gauche puis sur le bouton violet *Créer un dossier de formation*.

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/comment-sinscrire-en-ligne-une-session-de-formation>

A noter : Après acceptation de la proposition de formation, **un délai de traitement de 11 jours** ouvrés est nécessaire avant le démarrage de votre formation.

Informations générales : **09 70 82 35 50**
Assistance technique : **0970 823 551**

Services accessibles du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (appel non surtaxé)

Etape 3 : je m'informe de mes droits et obligations en consultant [Les Conditions Générales d'utilisation et les conditions particulières pour les titulaires](#) du site [moncompteformation.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)



COMMENT UTILISER LE SITE MONCOMPTEFORMATION.FR ?

1. Trouver sa formation

Pour effectuer une recherche de formation, vous devez saisir un mot clé :

- le nom d'une formation, d'un métier ou d'une compétence
- le code postal ou la ville du lieu où vous souhaitez effectuer votre formation

Vous devez également sélectionner les modalités d'enseignement : en présentiel ou à distance. Renseignez la modalité en présentiel si vous recherchez une formation avec un enseignement mixte.

Lancez ensuite votre recherche. Les formations les plus proches de chez vous apparaissent en début de liste.

Si vous connaissez le nom de l'organisme, filtrez les résultats en renseignant cette donnée dans le moteur de recherches.

En savoir plus sur ma formation

Chaque fiche de formation contient les éléments saisis au préalable par l'organisme, vous pouvez ainsi consulter

- Le contenu de la formation,
- Ses objectifs,
- La certification professionnelle préparée,
- Les modalités d'inscription spécifiques,
- Ainsi que le prix et les dates de session.

Pour de nombreuses formations, les dates de sessions sont à définir avec l'organisme

Des questions ?

N'hésitez pas à contacter l'organisme de formation.

2. Demander un financement auprès de la plateforme CPF

Une fois la formation sélectionnée, vous devez remplir le formulaire proposé en ligne. L'organisme de formation reprendra contact avec vous à réception de l'accord de la plateforme.

Vous pouvez suivre l'avancement de vos dossiers dans votre espace personnel.

1. Connectez-vous sur votre espace personnel à l'aide de votre numéro de sécurité sociale et votre mot de passe
2. Accédez à vos dossiers en cliquant sur le menu du haut "Mes dossiers de formation"
3. L'état de votre dossier s'affiche directement dessus.

3. Confirmer son entrée en formation

L'accord de financement vous sera communiqué sous environ une semaine par le gestionnaire de la plateforme du CPF.

Attention ! Selon le dispositif de prise en charge, vous disposez de 4 jours ouvrés pour valider votre demande d'inscription. Aussi ne tardez pas à effectuer cette dernière étape pour que l'organisme puisse traiter votre demande dans les délais qui lui sont imposés.